



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 11

Réunion du mardi 28 septembre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ORLY – STADE DE LA PLAINE DES SAULES N°2 – NNI 94 054 02 02

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 06/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 20/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 08/09/2021
- Test in-situ du 28/10/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 28/09/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PLAISIR – STADE BERNARD GIROUX N°1 – NNI 78 490 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 16/12/2019.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 27/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 27/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 27/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 28/09/2031.

CACHAN – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 94 016 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 26/06/2019.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 23/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 29/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 23/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 28/09/2031.

MEAUX – STADE ALBERTO CORAZZA N°1 – NNI 77 284 01 01

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en Niveau T3 jusqu'au 22/04/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 08/03/2021 puis le 21/09/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 4 signée par le propriétaire le 08/03/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 21/09/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 jusqu'au 28/09/2031 sous réserve :

- Modifié la hauteur des buts
- Réparer les bancs de touche

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

NANTEUIL LES MEAUX – COMPLEXE SPORTIF DES BRUYERES N°2 – NNI 77 330 01 02

Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 25/04/2027.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 22/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 22/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 22/09/2021
- Test in-situ du 23/12/2020
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 28/09/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

TRILPORT – COMPLEXE SPORTIF DE LA NOYERIE N°1 – NNI 77 475 01 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 21/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 197 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.44.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 28/09/2023.

LOGNES – PARC DES SPORTS DU SEGRAIS N°2 – NNI 77 258 02 02

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. ne peut donner un classement à l'éclairage de cette installation pour les raisons suivantes :

- La hauteur des mats est de 14m alors que la hauteur requise est de 18m.
- L'éblouissement GR est de 51.5 alors qu'elle ne devrait pas dépasser 50.
- L'orientation du luminaire 8 est de 73° alors qu'elle ne devrait pas dépasser 70°.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

SARCELLES – COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA N°3 – NNI 95 585 01 03

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 23/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 23/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 343 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.55.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE